



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

LD-VA/AK-CCAS-DE-00008
PO 57

N° 2023/06

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET : budget du CCAS de la ville de Nouméa pour l'année 2023

INTRODUCTION

Le budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2023 est présenté selon les principes de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est arrêté en dépenses à la somme de **533 648 424 F CFP** et en recettes à la somme de **544 274 518 F CFP**.

Le suréquilibre provient des recettes d'investissement. Toutefois, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre un budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du Conseil d'Administration ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		13 729 182
Restes à réaliser	1 598 088	
Opérations réelles	12 505 000	
Opérations d'ordre		11 000 000
TOTAL	14 103 088	24 729 182

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		56 497 336
Restes à réaliser	2 872 582	
Opérations réelles	505 672 754	463 048 000
Opérations d'ordre	11 000 000	
TOTAL	519 545 336	519 545 336

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	533 648 424	544 274 518

.../...

Le détail des recettes et des dépenses ainsi que des opérations correspondantes est développé ci-après.

I – LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1.1 - Recettes d'investissements : **24 729 182 F CFP**

- a. Opérations d'ordre** **11 000 000 F CFP**
 au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » provenant des dotations aux amortissements des immobilisations et des subventions d'équipement.

Ces dotations se ventilent par compte d'amortissement de la façon suivante :

- 280421 « biens mobiliers, matériel, études » 460 000 F CFP
- 2805 « concessions, brevets, licences » 1 800 000 F CFP
- 28158 « autres installations matérielle » 240 000 F CFP
- 28181 « installations générales, agencements » 6 070 000 FCFP
- 28183 « matériel de bureau & matériel informatique » 1 800 000 F CFP
- 28184 « mobilier » 400 000 F CFP
- 28188 « autres immobilisations » 230 000 F CFP

- b. Solde d'exécution de la section d'investissement reportée** **13 729 182 F CFP**
 au chapitre 001 « solde d'exécution d'investissement reporté »

1.2 – Dépenses d'investissement : **14 103 088 F CFP**

- a. Les restes à réaliser en investissement** **1 598 088 F CFP**
 (Cf. compte administratif 2022)
- b. Opérations réelles en investissement** **12 505 000 F CFP**
- 1 700 000 F CFP au chapitre 20 « immobilisations incorporelles » pour le renouvellement des licences Microsoft (550 000 F CFP) et le développement informatique (1 150 000 F CFP) ;
 - 9 255 000 F CFP au chapitre 21 « immobilisations corporelles » pour l'acquisition de deux véhicules, le renouvellement d'une partie du parc informatique, l'acquisition de mobilier et équipement pour le siège et la crèche ;
 - 1 050 000 F CFP au chapitre 23 « immobilisations en cours » pour les aménagements à la Maison de la famille ;
 - 500 000 F CFP au chapitre 020 « dépenses imprévues ».

II – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

2.1 - Recettes de fonctionnement :

519 545 336 F CFP

a. Ressources propres

23 605 000 F CFP

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES (titres repas)	3 000 000 F CFP
CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 200 000 F CFP
<i>CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES (1/3 DU PRODUIT GLOBAL)</i>	3 700 000 F CFP
<i>PRESTATIONS DE SERVICE (CRECHE)</i>	1 500 000 F CFP
CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (JARDINS)	3 800 000 F CFP
CHAPITRE 77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS (SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES/ ORPHELINS)	11 605 000 F CFP

b. Subvention d'équilibre de la Ville de Nouméa

439 443 000 F CFP

CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	406 809 000 F CFP
CHAPITRE 74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS convention F20-CA	32 634 000 F CFP
<i>Fiche 4-FA « Activités dans les structures municipales »</i>	4 675 000 F CFP
<i>Fiche 44-FA « Centres de Vacances et de Loisirs »</i>	21 850 000 F CFP
<i>Fiche 60-FA « Aide aux victimes »</i>	6 109 000 F CFP

c. Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté

56 497 336 F CFP

au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » correspondant au résultat 2022 reporté (Cf. compte administratif 2022)

2.2 - Dépenses de fonctionnement :

519 545 336 F CFP

a. Les restes à réaliser en fonctionnement

2 872 582 F CFP

au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour les études et recherches de la dématérialisation de la carte sociale, la maintenance du module d'archivage du logiciel eConcept pour le siège, l'entretien et les réparations pour le remplacement partiel du sol souple à la Crèche du Caillou Blanc et la pose de lino à la Maison de la Famille, le nettoyage des locaux de la Maison de la Famille ainsi que la PAO et la brochure intergénérationnelle pour la Maison de la Famille.

b. Opérations réelles en fonctionnement

505 672 754 F CFP

- **Chapitre 011 « charges à caractère général »**

48 285 200 F CFP

Ce chapitre globalise toutes les dépenses de gestion du CCAS pour le fonctionnement propre de ses services (fournitures de bureau, contrat d'entretien, abonnements, location immobilière, parc automobile...) ainsi que les frais de gestion des actions qu'il mène en direction des différents publics.

- **Chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés »** 259 958 500 F CFP

- **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante »** 175 078 000 F CFP

A ce chapitre sont prévus :

- 82 500 000 F CFP pour les aides sociales de première nécessité
- 21 850 000 F CFP pour les aides aux vacances
- 1 000 000 F CFP pour les secours d'urgence
- 14 000 000 F CFP pour les aides à domicile
- 55 200 000 F CFP pour les subventions aux associations
- 500 000 F CFP pour les pertes et créances irrécouvrables
- 28 000 F CFP pour les droits d'auteurs

- **Chapitre 67 « charges exceptionnelles »** 148 000 F CFP

Ces crédits sont destinés aux remboursements des redevances des jardins familiaux et de la crèche qui pourraient avoir lieu, ainsi qu'aux éventuelles pénalités qui pourraient incomber au C.C.A.S

- **Chapitre 022 « dépenses imprévues »** 22 203 054 F CFP

Destinés à d'éventuelles dépenses imprévues, ces crédits proviennent du résultat de clôture. Les dépenses imprévues servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature. Elles sont limitées à 7,5% du budget total de la section

- c. **Opérations d'ordre** 11 000 000 F CFP

au chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » destiné aux dotations aux amortissements (cf. détail des amortissements partie 1.1 a)

CONCLUSION :

Le budget prévisionnel 2023 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa. Elle préconise une réduction des dépenses de gestion, la non reconduction systématique de subventions et la non création de poste.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter ces propositions et d'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à passer deux conventions avec Madame le Maire de la ville de Nouméa relatives au financement des actions envisagées par notre établissement (contrat d'agglomération et hors contrat d'agglomération).

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le 15 MAR. 2023



LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente



Chantal BOUYE



Ville de
NOUMÉA

ST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à 8H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Janine	BAJON
	Charlotte	THAIWE
	Davina	FAUA

M	Alexandre	MACHFUL
---	-----------	---------

Membres désignés par le Maire :

MMES	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE

M	Michel	BOULANGER
---	--------	-----------

Etaient Absentes excusées :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Muriel	GERMAIN
	Elisabeth	GAU

MM	Alberto	DOS SANTOS
	Emmanuel	HEAFALA

DATE DE CONVOCATION : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de présents : 8
 Nombre de votants : 8
 Procuration : 0





Ville de
NOUMÉA



LD-VA/AK-CCAS-DE-00008
PO 57

DELIBERATION N° 2023/06
ADOPTANT LE BUDGET 2023
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni en séance le 15 mars 2023,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU l'article L 263.11 du Code de juridiction financière,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'administration du C.C.A.S de la ville de Nouméa n° 98/30 du 30 décembre 1998 relative aux modalités d'amortissement des biens du patrimoine du Centre Communal d'Action Sociale modifiée par les délibérations n° 2010/26 du 7 septembre 2010, n° 2012/09 du 17 juillet 2012 et n° 2015/20 du 15 septembre 2015, n° 2018/27 du 21 novembre 2018,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/01 du 21 février 2023 relative au rapport d'orientation budgétaire 2023 du CCAS de la ville de Nouméa,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/03 du 15 mars 2023 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2022,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/04 du 15 mars 2023 relative à l'approbation du Compte Administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/05 du 15 mars 2023 portant affectation du résultat du Compte Administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2022,

VU la note explicative de synthèse au Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2023/06 du 15 mars 2023,

Après en avoir délibéré,

.../...

ARTICLE 1^{er} /

Le Budget 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est arrêté en dépenses à la somme de **533 648 424 F CFP** et en recettes à la somme de **544 274 518 F CFP**.

Ces crédits sont répartis par section selon la ventilation suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		13 729 182
Restes à réaliser	1 598 088	
Opérations réelles	12 505 000	
Opérations d'ordre		11 000 000
TOTAL	14 103 088	24 729 182

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
Résultat de clôture		56 497 336
Restes à réaliser	2 872 582	
Opérations réelles	505 672 000	463 048 000
Opérations d'ordre	11 000 000	
TOTAL	519 545 336	519 545 336

BUDGET TOTAL

	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
	533 648 424	544 274 518

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES D'INVESTISSEMENT****24 729 182 F CFP****CHAPITRE 040** : OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

11 000 000 F CFP

CHAPITRE 001 : SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE

13 729 182 F CFP

DEPENSES D'INVESTISSEMENT**12 505 000 F CFP****CHAPITRE 20** : DOTATIONS ET RESERVES

1 700 000 F CFP

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9 255 000 F CFP

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

1 050 000 F CFP

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES

500 000 F CFP

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

519 545 336 F CFP

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	5 200 000 F CFP
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	439 443 000 F CFP
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 800 000 F CFP
CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 605 000 F CFP
CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DES CHARGES	3 000 000 F CFP
CHAPITRE 002 : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	56 497 336 F CFP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

519 545 336 F CFP

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 285 000 F CFP
CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	259 958 000 F CFP
CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	175 078 000 F CFP
CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES	148 000 F CFP
CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES	22 203 054 F CFP
CHAPITRE 042 : OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	11 000 000 F CFP

ARTICLE 2 /

La Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa est autorisée à signer, avec le Maire de la ville de Nouméa les deux conventions relatives aux modalités de participation de la Ville au fonctionnement du CCAS (contrat d'agglomération et hors contrat).

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, LE **15 MAR. 2023**
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente



Chantal BOUYE

DESTINATAIRES

Subd. Adm. Sud	2
SF	1
CCAS (dont TPS)	4
SG	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

16 MAR. 2023

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ